



Pui-je avoir une donation si la succetion n'est pas paye

Par **rosi**, le **15/11/2014** à **15:51**

bonjour,
puis-je avoir une donation si la succession n'est pas paye
Ma mère et fille unique et elle a hérité de sa mère deux maison mais voila elle ma pas paye les droit de succession mais elle veux me donner une de ces maison et alors voila ma question.

je peux payer la moitié de la succession de ma mère pour avoir la maison ?merci

Par **domat**, le **15/11/2014** à **16:43**

Bjr,
pour donner un bien immobilier il faut en être propriétaire.
Donc il faut que la mutation immobilière des maisons soit effectuée auprès du fichier immobilier.
Les frais de succession doivent être payés en totalité.
Cdt